

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979
et
**RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Volume III
(Centre du commerce international)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5 (A/35/5)



NATIONS UNIES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979**

et

**RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Volume III
(Centre du commerce international)**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5 (A/35/5)



NATIONS UNIES

New York, 1980

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
SIGLES	v
LETTRES D'ENVOI	vi
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	6
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
IV. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979	11
ETAT I Fonds général - Ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 1978-1979, dépenses et soldes inutilisés au 31 décembre 1979	12
ETAT II Fonds général - Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	13
<u>Tableau 2.1</u> Fonds général - Prévisions de recettes approuvées et recettes effectives pour l'exercice biennal 1978-1979...	14
ETAT III Dépenses d'appui au programme - Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et état récapitu- latif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	15
ETAT IV Fonds d'affectation spéciale - Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	16
<u>Tableau 4.1</u> Fonds d'affectation spéciale pour des projets financés par des fonds extra-budgétaires - Solde reporté des années précédentes, allocations et dépenses de l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et solde disponible au 31 décembre 1979	17
<u>Tableau 4.2</u> Fonds d'affectation spéciale pour des projets financés par des fonds extra-budgétaires - Solde reporté des années précédentes, allocations et dépenses de l'année terminée le 31 décembre 1979 et solde disponible au 31 décembre 1979	18

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
<u>Tableau 4.3</u> Fonds d'affectation spéciale pour des projets financés par des fonds extra-budgétaires - Solde reporté des années précédentes, allocations et dépenses de l'année terminée le 31 décembre 1978 et solde disponible au 31 décembre 1978	19
<u>Tableau 4.4</u> Fonds d'affectation spéciale pour des projets financés par des fonds extra-budgétaires - Comptes de dépôt au 31 décembre 1979	20
<u>Annexe</u> Récapitulation de principes comptables importants	21

SIGLES

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

LETTRES D'ENVOI

Le 31 mars 1980

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Sous-Secrétaire général aux services financiers.

Copie de ces états financiers est également transmise au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général,

(Signé) Kurt WALDHEIM

Monsieur le Président
du Comité des commissaires
aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 12 juin 1980

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979, présentés par le Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et son opinion est jointe auxdits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes du Centre du commerce international pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Auditeur général du Canada,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) J. J. MACDONELL

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINE
LE 31 DECEMBRE 1979

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes du Centre CNUCED/GATT du commerce international pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979, ainsi que les comptes vérifiés, qui comprennent quatre états et cinq tableaux.

Fonds général

Etat I. Ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 1978-1979, dépenses et soldes inutilisés au 31 décembre 1979

2. Des crédits d'un montant de 16 396 600 dollars ont été initialement ouverts pour l'exercice biennal, montant ultérieurement ramené à 16 223 800 dollars (par. 3 a) ci-après). Le total des dépenses engagées a été de 16 221 533 dollars. Déduction faite des engagements non réglés (383 733 dollars), le solde net des allocations s'élevait à 2 267 dollars.

Etat II. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979

3. Recettes

a) Contributions. Aux termes de la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale et de la décision prise le 22 Novembre 1967 par les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le budget ordinaire du Centre du commerce international est, à parts égales, à la charge de l'Organisation des Nations Unies et du GATT. Le rapport final sur l'exécution du budget-programme du Centre (ITC/OD/BUD/6/Rev.1) prévoyait que les dépenses s'élèveraient à 16 396 600 dollars, montant qui, compte tenu de recettes estimées à 128 000 dollars, entraînait une contribution de 8 134 300 dollars pour chacun des deux organes dont relève le Centre. Les crédits ouverts par l'ONU, d'un montant total de 16 223 800 dollars, sont indiqués au tableau 2.1.

b) Recettes accessoires. Alors que le montant des recettes prévues à ce titre était de 128 000 dollars, le montant effectif des recettes a été de 147 946 dollars grâce aux économies réalisées lors du règlement d'engagement d'années précédentes (58 136 dollars), au remboursement de cotisations versées par le Centre à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (47 772 dollars), à des économies sur la location de locaux à usage de bureaux (14 170 dollars) et à des recettes diverses (27 868 dollars).

Matériel non consommable

4. Le coût du mobilier, du matériel et des véhicules est imputé sur le budget au moment de l'achat; la valeur au prix coûtant des articles détenus au 31 décembre 1979 était de 465 942 dollars, contre 161 040 dollars au 31 décembre 1977.

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

5. L'actif, le passif et le solde inutilisé du Fonds général s'établissaient comme suit :

a) Actif

- i) Disponible : 34 037 dollars;
- ii) Contributions non acquittées : 203 400 dollars, représentant le solde des contributions détenues par le GATT en attendant que l'Assemblée générale approuve le rapport final sur l'exécution du budget-programme du Centre;
- iii) Sommes à recevoir : 949 819 dollars, dont 51 761 dollars correspondant à diverses avances consenties à des fonctionnaires (qui sont toutes en train d'être recouvrées), 890 313 dollars à recevoir des fonds d'affectation spéciale du Centre et 7 745 dollars représentant des sommes diverses;
- iv) Charges différées et autres éléments d'actif : 40 811 dollars.

b) Passif

- i) Engagements non réglés au 31 décembre 1979, représentant un total de 383 733 dollars;
- ii) Montant dû au Centre au titre des dépenses d'appui : 706 147 dollars; les écritures comptables des dépenses d'appui sont portées dans le même registre que le Fonds général. Cet élément du passif représente la partie de l'actif net du Fonds général qui est imputable aux dépenses d'appui.

c) Solde

Au 31 décembre 1979, le solde se montait à 79 838 dollars, dont 57 625 dollars reportés de l'exercice biennal 1976-1977. Cette somme sera virée aux recettes du prochain exercice biennal (voir document ITC/OD/BUD/7, d'avril 1979).

SOMMES À RECEVOIR PASSÉES PAR PROFITS ET PERTES

6. Le Secrétaire général signale que, conformément aux dispositions de l'article 10.4 du Règlement financier, deux sommes représentant un total de 935 dollars ont été passées par profits et pertes pendant l'exercice biennal. Au préalable, chacun de ces cas a fait l'objet d'une enquête et il a été déterminé qu'aucun effort n'avait été épargné pour recouvrer lesdites sommes et qu'il serait vain de poursuivre les efforts dans ce sens.

Dépenses d'appui au programme

Etat III. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

7. Au cours de l'exercice biennal, les recettes provenant des contributions versées au titre des dépenses d'appui se sont élevées à 3 292 844 dollars. Le total des engagements imputés sur les dépenses d'appui a été de 3 021 625 dollars, de sorte que l'excédent des recettes sur les dépenses s'est chiffré à 271 219 dollars.

Fonds d'affectation spéciale

Etat IV. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

8. L'actif, le passif et le solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale s'établissaient comme suit :

- a) Actif
 - i) Les fonds détenus s'élevaient au total à 6 082 743 dollars, dont 297 166 dollars de disponible en banque, 5 706 689 dollars placés dans des comptes de dépôt porteurs d'intérêts (voir détail dans le tableau 4.1) et 78 888 dollars détenus dans les comptes d'avances temporaires.
 - ii) Les charges différées et autres éléments d'actif représentaient au total 30 313 dollars, dont 17 813 dollars correspondaient aux avances consenties à des fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études pour la partie de l'année scolaire qui était écoulée au 31 décembre 1979.
 - iii) Les sommes diverses à recevoir s'élevaient à 389 040 dollars et se décomposaient comme suit : 122 970 dollars d'avances consenties à des fonctionnaires, 74 416 dollars à recevoir des autorités fédérales suisses au titre du droit de timbre et de l'impôt anticipé, 90 103 dollars d'intérêts échus et 101 551 dollars correspondant à des sommes diverses.
 - iv) Les contributions à recevoir des donateurs suivants s'élevaient à 8 870 319 dollars :

Dollars des Etats-Unis

Organisme suédois de développement international	6 860 229
Suède	999 222
CEA	275 963
Finlande	262 919
Suisse	236 581
Pays-Bas	170 710
Belgique	49 003
Autriche	11 000
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	4 692

Ces montants représentent les sommes dus pour des projets approuvés, dont certains s'échelonnent sur les années 1980, 1981 et 1982.

b) Passif

- i) Les sommes payées s'élevaient à 275 378 dollars, dont 81 954 dollars correspondaient à des délégations de traitement et 48 154 dollars à des demandes de paiement présentées aux bureaux extérieurs. Le montant des sommes diverses à payer était de 145 270 dollars.
- ii) Les fonds n'ayant pas fait l'objet d'allocations et gardés en dépôt en attendant que les donateurs donnent des instructions concernant leur affectation s'élevaient à 403 712 dollars. Pour l'exercice biennal 1978-1979, ces fonds sont comptabilisés comme un élément du passif. La pratique comptable antérieure était de les comptabiliser comme élément du solde.
- iii) Les engagements non réglés au 31 décembre 1979 se chiffraient à 1 946 959 dollars.

c) Réserves

Les réserves totales atteignaient 1 754 987 dollars et comprenaient une réserve au titre des projets (1 044 740 dollars) et une réserve "comptes d'écarts" (710 247 dollars). Cette dernière réserve, qui doit permettre de couvrir des dépenses imprévues comme les indemnités à verser aux experts lors de la cessation de service, provient en partie de la différence entre les coûts standards appliqués aux projets et les coûts réels. Comme il est dit dans la récapitulation des principes comptables importants (annexe), le Centre a pour politique de maintenir cette réserve à un niveau fixé à l'avance (environ 700 000 dollars pour l'exercice biennal 1980-1981). Avec l'accord des donateurs, le premier prélèvement à opérer sur les intérêts provenant des placements sert à maintenir la réserve à ce niveau. La réserve au titre des projets, à laquelle est versé le reste des intérêts qui est porté au crédit des donateurs, peut être utilisée lorsque des fonds supplémentaires sont nécessaires pour exécuter des projets d'un pays donateur, pour faire face à un déficit annuel ou aux dépenses d'appui imputables aux fluctuations monétaires ou à d'autres fins approuvées par les donateurs intéressés.

d) Solde inutilisé

Au 31 décembre 1979, le solde inutilisé était de 9 846 424 dollars.

Soldes reportés des années précédentes, allocations et dépenses de l'exercice biennal 1978-1979 et solde au 31 décembre 1979

Allocations

9. Le solde des allocations au 1er janvier 1978, y compris les engagements non réglés, était de 11 219 041 dollars. A ce montant ont été ajoutés pendant l'exercice biennal 22 765 905 dollars d'allocations, ce qui a porté à

33 984 946 dollars le total des fonds disponibles. Les décaissements se sont chiffrés à 22 191 563 dollars, dont 2 636 050 dollars correspondaient à des contributions au titre des dépenses d'appui. Compte tenu des engagements non réglés d'un montant total de 1 946 959 dollars, le solde inutilisé au titre de tous les projets était de 9 846 424 dollars au 31 décembre 1979. Sur ce montant, 8 870 319 dollars ont été comptabilisés dans l'état IV comme contributions à recevoir.

10. On trouvera dans les tableaux 4.2 et 4.3 le détail des allocations et des décaissements, pour chaque année de l'exercice biennal.

Sommes à recevoir passées par profits et pertes

11. Le Secrétaire général signale que, conformément aux dispositions de l'article 10.4 du Règlement financier, une somme de 796 dollars a été passée par profits et pertes. Au préalable, ce cas a fait l'objet d'une enquête; il a été déterminé qu'aucun effort n'avait été épargné pour recouvrer ladite somme, qu'il serait vain de poursuivre les efforts dans ce sens et que l'enquête ne tenait aucun fonctionnaire de l'ONU pour responsable de la perte.

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

12. Dans son rapport sur les comptes du Centre pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1977 1/, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé de reconsidérer l'inclusion d'une contribution au Fonds général d'un montant de 78 600 dollars à recevoir du GATT. Cette somme provenait du fait que le crédit ouvert par l'Assemblée générale lorsqu'elle avait approuvé le rapport final sur l'exécution du budget-programme du Centre était différent de celui approuvé par le GATT. Par la suite, en 1978, le GATT a rétrospectivement approuvé ce chiffre plus élevé et la contribution supplémentaire a été versée.

13. Le Comité des commissaires aux comptes avait également recommandé la mise en place d'un système de contrôle au moyen d'allocations et l'adoption de directives et de procédures pour la gestion des ressources prévues pour l'appui au programme. Un système de contrôle au moyen d'allocations a été utilisé au cours de l'exercice biennal, mais les directives et les procédures écrites sont encore en préparation. Une autre recommandation tendant à ce que l'on établisse des directives et procédures administratives précises en ce qui concerne les fonds extra-budgétaires a été appliquée. Ces procédures portent notamment sur l'imputation des dépenses d'appui et l'utilisation du revenu des placements.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 5 (A/33/5), vol. III, sect. IV.

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. En application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du Centre du commerce international pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979.
2. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe dudit règlement, et conformément aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les comptes ont été vérifiés au siège du Centre du commerce international, à Genève.
3. Au cours de l'exercice biennal considéré, le Comité des commissaires aux comptes a poursuivi sa pratique normale consistant à rendre compte des résultats d'opérations précises de vérification et à envoyer à l'Administration des notes de gestion contenant des observations détaillées. Cette pratique a contribué à l'instauration d'un dialogue continu avec l'Administration et va dans le sens de la méthode adoptée par le Comité et qui est fondée sur les systèmes qu'il applique à tous les organismes des Nations Unies dont il est chargé de vérifier les comptes.
4. Le Comité des commissaires aux comptes a noté avec satisfaction la diligence avec laquelle l'Administration avait réglé les questions portées à son attention ainsi que les efforts qu'elle a constamment déployés pour améliorer la gestion financière et le système de contrôle du Centre. Les observations du Comité ont pour objet d'aider l'Administration à examiner et à introduire de nouveaux perfectionnements. Les questions les plus importantes que notre vérification des comptes de l'exercice biennal 1978-1979 a fait apparaître sont exposées ci-après. Nous en avons discuté avec l'Administration, dont les observations sont consignées ainsi qu'il convient.

Fonction financière

5. Au cours de notre examen des contrôles internes du Centre, nous avons relevé que celui-ci avait publié des directives concernant la passation des marchés et les achats ainsi que les fonds d'affectation spéciale. Nous avons cependant noté qu'il ne disposait pas de documents précis et détaillés qui énoncent ses principes directeurs, ses responsabilités et ses procédures en matières administrative, budgétaire et financière. L'absence de tels documents a conduit dans certains cas à s'écarter des procédures et à réduire l'efficacité des systèmes de contrôle interne.
6. Nous recommandons donc, à titre prioritaire, que le Centre élabore un manuel financier d'ensemble qui stipule les politiques, les responsabilités et les procédures du Centre dans les principaux domaines tels que le contrôle budgétaire, les frais de voyage, les services d'experts et de consultants, les états de paie et la gestion des liquidités. Le manuel devrait être fourni à tous les fonctionnaires intéressés, afin qu'il puisse servir facilement de référence et garantir une application cohérente des procédures.

7. L'Administration a pleinement souscrit à notre recommandation et a fait part de son intention d'établir un manuel administratif détaillé et un guide des procédures financières du Centre.

Contrôle budgétaire

Défaut de coordination des révisions du budget ordinaire

8. Aux termes de la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale et de la décision prise le 22 novembre 1967 par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le budget ordinaire du Centre du commerce international est, à parts égales, à la charge de l'Organisation des Nations Unies et des parties contractantes du GATT. Les demandes de crédits du budget-programme du Centre et les rapports sur l'exécution de celui-ci sont donc présentés pour examen et approbation aux organes budgétaires de l'ONU et du GATT.

9. Le contrôle de gestion a révélé que l'ONU a révisé le rapport final sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1978-1979 sans avoir consulté le Centre ni les parties contractantes au GATT. Il en est résulté que l'Assemblée générale et le GATT ont approuvé pour cet exercice deux budgets du Centre différents : l'ONU a approuvé un budget d'un montant de 16 223 800 dollars, tandis que le GATT approuvait un budget de 16 396 600 dollars. Pour l'exercice biennal 1976-1977, des révisions analogues effectuées par l'ONU étaient traduites par l'approbation de montants différents. Ce manque de coordination dans les approbations affaiblit, semble-t-il, le contrôle budgétaire du Centre.

10. Nous pensons qu'une coordination plus étroite entre le Centre et l'ONU d'une part, le GATT et l'ONU de l'autre permettrait de perfectionner les procédures de contrôle budgétaire. Nous recommandons donc que le Centre prenne l'initiative d'établir des procédures acceptables à la fois pour lui-même et pour les organes dont il relève en ce qui concerne l'établissement, l'examen et l'approbation de ses demandes de crédits et de ses rapports sur l'exécution du budget.

11. L'Administration nous a indiqué que le Centre avait proposé à l'ONU de modifier ses règles de gestion financière afin de tenir compte notamment de la particularité de ses statuts. L'Administration a ajouté que les amendements envisagés ont pour objet de clarifier la situation en ce qui concerne les demandes de crédits et l'approbation du budget, leur adoption devant permettre d'améliorer les procédures de contrôle budgétaire du Centre.

Révisions des budgets de projets

12. Le coût des projets d'assistance technique financés aux moyens de fonds extrabudgétaires s'est élevé pour l'exercice biennal considéré à 23 millions de dollars environ. Chaque projet est géré par la Division de la coopération technique, qui tient par ailleurs à jour les données comptables correspondantes et les communique aux directeurs de projet.

13. Il ressort de la vérification des comptes que les révisions des budgets de projets se situent fréquemment dans les limites budgétaires des crédits alloués. En revanche, rien n'indique que les révisions proposées fassent l'objet d'une procédure d'examen appropriée. Par ailleurs, tout en reconnaissant la nécessité

de révisions budgétaires pour tenir compte de l'évolution des besoins et des circonstances imprévues, nous sommes préoccupés par l'échelonnement et la fréquence des révisions ainsi que par l'importance des sommes en jeu.

14. Nous recommandons, par conséquent, de faire en sorte que le personnel du Centre respecte davantage les programmes de travail et les calendriers des projets. Nous recommandons aussi l'établissement de procédures détaillées portant sur les modalités de révision des budgets de projets, leur formalisation et leur communication à tous les fonctionnaires intéressés, afin que ces révisions soient dûment approuvées et correctement exécutées. Ces procédures devraient notamment :

- a) Distinguer clairement les révisions importantes des révisions secondaires;
- b) Définir pour chaque type de révision le niveau hiérarchique de l'agent ordonnateur;
- c) Etablir un comité technique, indépendant de la Division de la coopération technique et composé, de préférence, de représentants des divisions respectives du Centre, qui examinerait les principales propositions de révision.

15. L'Administration est convenue qu'en principe les plans de travail et les calendriers des projets devaient être respectés, mais elle a fait valoir que le Centre devait tenir compte des gouvernements bénéficiaires. Cette nécessité prend souvent le pas sur la planification établie par le Centre. L'Administration nous a, toutefois, indiqué que les procédures de révision des budgets de projets que nous avons recommandées seraient formalisées et communiquées aux fonctionnaires intéressés.

Emploi d'experts et de consultants

16. Pour se conformer aux principes établis par l'Assemblée générale, le Centre a établi des procédures concernant le traitement, l'approbation, l'enregistrement et l'évaluation de l'exécution des tâches par les experts et les consultants. Ces procédures ne portent toutefois pas sur les données accumulées relatives au recours aux experts et aux consultants.

17. Il ressort de notre examen qu'en dépit des procédures en vigueur, les rapports d'évaluation ne sont pas toujours établis en fin d'affectation. Dans ces conditions, rien ne garantit un contrôle efficace de l'exécution des tâches accomplies par les experts et les consultants ni que les évaluations correspondantes soient transmises au comité de sélection du Centre. Nous avons également noté que, habituellement, la moitié du montant du contrat est versée à l'expert ou au consultant avant qu'il n'entrepreneur les travaux. Ces versements anticipés portent parfois sur des sommes importantes. Si un expert ou un consultant se trouvait dans l'incapacité d'exécuter son contrat, le Centre pourrait subir des pertes substantielles ou éprouver des difficultés à recouvrer les sommes qui lui sont dues.

18. Pour améliorer le contrôle de l'exécution des tâches accomplies par les experts et les consultants, nous avons recommandé de revoir le système de notation en vue de définir et de faire connaître clairement les responsabilités en matière de contrôle et d'évaluation et d'établir de nouveaux rapports d'évaluation contenant

des recommandations appropriées avant les derniers versements. Nous avons également recommandé d'étendre l'instruction administrative relative à l'emploi d'experts ou de consultants aux procédures permettant d'accumuler des données appropriées dans ce domaine. Nous avons également suggéré que le Centre reconsidère sa pratique de verser la moitié du montant du contrat au consultant ou à l'expert avant que ceux-ci ne commencent leurs travaux.

19. L'Administration a approuvé nos recommandations et a adopté des mesures dans ce sens.

Observations sur les questions traitées dans le rapport
sur l'exercice biennal 1976-1977

20. L'Administration a fourni des explications satisfaisantes ou a pris des mesures appropriées concernant la plupart des questions soulevées dans le rapport sur l'exercice biennal 1976-1977 ^{2/}. Dans ce rapport, nous avons recommandé l'adoption de directives et de procédures écrites relatives à la gestion des ressources prévues pour l'appui au programme. A l'heure actuelle, ces directives n'ont pas encore été rédigées: nous croyons cependant savoir que le Centre attend les décisions du Conseil d'administration du PNUD, qui doit se réunir en juin 1980, pour examiner notamment une nouvelle formule de remboursement des dépenses d'appui au programme. Ces décisions devraient influencer sur l'administration et sur la gestion des ressources du Centre provenant de remboursements au titre de projets.

Remerciements

21. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur du Centre du commerce international, ses collaborateurs et le personnel du Centre de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) Ahenkora OSEI

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Bangladesh,

(Signé) Osman Ghani KHAN

^{2/} Ibid.

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à IV, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Centre CNUCED/GATT du commerce international pour l'exercice biennal 1978-1979, terminé le 31 décembre 1979. Nous avons, notamment, effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte des opérations financières comptabilisées pour l'exercice, lesquelles opérations étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, et qu'ils représentent bien la situation financière du Centre au 31 décembre 1979.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) Ahenkora OSEI

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Bangladesh,

(Signé) Osman Ghani KHAN

Juin 1980

IV. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Fonds général

Ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 1978-1979, dépenses et soldes inutilisés au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

		Dépenses							
		Dépenses de personnel	Frais de voyage	Services généraux de fonctionnement	Fournitures et accessoires matériels	Dépenses réglées par décaissement	Dépenses non réglées	Solde des allocations	
Crédits ouverts	Crédits alloués	Dépenses de personnel	Frais de voyage	Services généraux de fonctionnement	Fournitures et accessoires matériels	Dépenses réglées par décaissement	Dépenses non réglées	Solde des allocations	
169 000	169 000	164 873	-	8 240	-	173 113	173 113	(4 113)	
2 197 100	2 197 100	1 757 288	46 546	224 585	1 380	2 029 799	1 900 089	129 710	
6 669 000	6 669 000	6 910 154	174 163	123 930	1 236	7 308 300	7 199 982	108 318	
7 188 700	7 188 700	4 128 475	6 704	22 916	2 068 247	6 710 321	6 564 616	145 705	
16 223 800	16 223 800	12 960 790	227 413	371 431	2 079 103	16 221 533	15 837 800	383 733	
7 188 700	7 188 700	4 128 475	6 704	22 916	2 068 247	6 710 321	6 564 616	145 705	
16 223 800	16 223 800	12 960 790	227 413	371 431	2 079 103	16 221 533	15 837 800	383 733	
6 669 000	6 669 000	6 910 154	174 163	123 930	1 236	7 308 300	7 199 982	108 318	
7 188 700	7 188 700	4 128 475	6 704	22 916	2 068 247	6 710 321	6 564 616	145 705	
16 223 800	16 223 800	12 960 790	227 413	371 431	2 079 103	16 221 533	15 837 800	383 733	
2 197 100	2 197 100	1 757 288	46 546	224 585	1 380	2 029 799	1 900 089	129 710	
169 000	169 000	164 873	-	8 240	-	173 113	173 113	(4 113)	

Chapitre 90
SecrétariatProgramme 1 -
Organes
directeursProgramme 2 -
Direction
exécutiveProgramme 3 -
Activités de
fondsProgramme 4 -
Services
d'appui

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers,

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

FONDS GENERAL

I. ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979
(EN DOLLARS DES ETATS-UNIS)

	1979	1977 ^{a/}
<u>Recettes</u>		
Contributions approuvées pour l'exercice biennal	16 095 800	10 509 153
Autres recettes	147 946	-
Total des recettes	16 243 746	10 509 153
<u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel	12 960 790	8 410 464
Frais de voyage	227 413	145 880
Services contractuels	371 431	272 434
Frais généraux de fonctionnement	2 079 103	1 361 113
Fournitures et accessoires	315 946	209 298
Mobilier et matériel	266 850	52 339
Total des dépenses	16 221 533	10 451 528
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>22 213</u>	<u>57 625</u>

II. ETAT RECAPITULATIF DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU 31 DECEMBRE 1979
(EN DOLLARS DES ETATS-UNIS)

<u>Actif</u>		
Encaisse	34 037	48 014
Contributions non acquittées - GATT	203 400	-
A recevoir des fonds d'affectation spéciale du Centre	890 313	588 060
Sommes à recevoir	59 506	125 797
Charges différées et autres éléments d'actif	40 811	19 358
Total, actif	1 228 067	781 229
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	57 717	62 581
Engagements non réglés	383 733	237 696
Dû au Centre au titre des dépenses d'appui	706 147	423 327
Recettes différées	632	-
Total, passif	1 148 229	723 604
<u>Solde</u>		
Solde au 1er janvier 1978	57 625	
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	22 213	57 625
Solde au 31 décembre 1979	79 838	57 625
Total, passif et solde	1 228 067	781 229

^{a/} Chiffres de comparaison recalculés pour tenir compte de la présentation actuelle.

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Fonds généralPrévisions de recettes approuvées et recettes effectives
pour l'exercice biennal 1978-1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Prévisions de recettes approuvées</u>	<u>Recettes effectives</u>
<u>Contributions</u>		
du GATT	8 047 900	8 047 900
de la CNUCED	8 047 900	8 047 900
<u>Autres recettes</u>		
Gains au change	-	11 566
Remboursements, à l'occasion du retrait de participants, des cotisations versées par le Centre à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	-	47 772
Recettes accessoires	128 000	88 608
	<u>16 223 800</u>	<u>16 243 746</u>
	<u>16 223 800</u>	<u>16 243 746</u>

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

DEPENSES D'APPUI AU PROGRAMME

ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL
1978-1979 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979 ET ETAT RECAPITULATIF DE L'ACTIF
ET DU PASSIF AU 31 DECEMBRE 1979

(EN DOLLARS DES ETATS-UNIS)

	<u>1979</u>	<u>1977</u>
I. <u>Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979</u>		
<u>Recettes</u>	3 292 844	2 365 641
<u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel	2 945 043	2 034 033
Divers	76 582	131 066
Total, dépenses	<u>3 021 625</u>	<u>2 165 099</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>271 219</u>	<u>200 542</u>
II. <u>Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979</u>		
<u>Actif</u>		
A recevoir du Fonds général du Centre	706 147	423 327
Total, actif	<u>706 147</u>	<u>423 327</u>
<u>Passif et solde</u>		
<u>Passif</u>		
Engagements non réglés	11 601	-
Réserve	423 327	-
Total, passif	<u>434 928</u>	<u>-</u>
<u>Solde</u>		
Solde au 1er janvier 1978	-	222 785
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	271 219	200 542
Solde au 31 décembre 1979	<u>271 219</u>	<u>423 327</u>
Total, passif et solde	<u>706 147</u>	<u>423 327</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers,

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

ETAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU 31 DECEMBRE 1979
(EN DOLLARS DES ETATS-UNIS)

	<u>1979</u>	<u>1977^{a/}</u>
<u>Actif</u>		
Disponible	376 054	358 557
Comptes de dépôt	5 706 689	4 931 786
Charges différées et autres éléments d'actif	30 313	94 018
Sommes à recevoir	389 040	361 727
Contributions à recevoir	8 870 319	7 367 578
Total, actif	<u>15 372 415</u>	<u>13 113 666</u>
<u>Passif et solde</u>		
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	275 378	43 731
Dû au Fonds général de l'ONU	3 558	-
Dû au titre de projets de la CNUCED	251 084	32 393
Dû au Fonds général du Centre	890 313	588 060
Dû à des donateurs - fonds n'ayant pas fait l'objet d'allocations	403 712	-
Engagements non réglés	1 946 959	3 619 291
Total, passif	<u>3 771 004</u>	<u>4 283 475</u>
<u>Réserves</u>		
Réserve au titre des projets	1 044 740	757 872
Réserve "comptes d'écarts"	710 247	406 721
Total, réserves	<u>1 754 987</u>	<u>1 164 593</u>
<u>Solde</u>		
Solde des allocations au 1er janvier 1978	7 599 750	7 822 174
<u>A ajouter</u> : Engagements non réglés (1978)	3 619 291	2 155 971
Allocations	<u>22 765 905</u>	<u>17 402 694</u>
Total partiel	33 984 946	27 380 839
<u>A déduire</u> : Dépenses	22 191 563	16 095 950
Engagements non réglés	<u>1 946 959</u>	<u>3 619 291</u>
Solde disponible au 31 décembre 1979	<u>9 846 424</u>	<u>7 665 598</u>
Total, passif et solde	<u>15 372 415</u>	<u>13 113 666</u>

a/ Chiffres de comparaison recalculés pour tenir compte de la présentation actuelle.

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général aux
services financiers,

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Fonds d'affectation spéciale pour des projets financés par des fonds extra-budgétaires

Solde reporté des années précédentes, allocations et dépenses de l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 et solde disponible au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Solde au 1er janvier 1978	Engagements non réglés au 1er janvier 1978	Allocations 1978	Total des fonds disponibles	Dépenses au titre des projets	Contributions au titre des dépenses d'appui	Dépenses totales	Engagements non réglés	Solde inutilisé au 31 décembre 1979
Allemagne, République fédérale d'	(37 407)	62 261	830 334	855 188	625 989	87 639	713 628	31 502	110 058
Autriche	14 458	36 500	89 232	140 190	115 981	16 068	132 049	8 000	141
Belgique	6 863	60 780	962 523	1 030 166	646 650	90 531	737 181	50 841	242 144
Canada	24 371	219 754	1 026 498	1 270 623	838 205	117 349	955 554	49 629	265 440
Etats-Unis d'Amérique	-	-	23 183	23 183	20 337	2 846	23 183	-	-
Finlande	69 270	82 500	624 894	776 664	364 349	51 009	415 358	17 639	343 667
Inde	-	-	90 716	90 716	25 405	460	25 865	3 922	60 929
Irlande	18 481	-	75 614	94 095	32 213	1 184	33 397	31 500	29 198
Japon	69 784	1 692	139 089	210 565	121 592	17 023	138 615	11 369	60 581
Organisme danois de développement international	239 612	159 049	834 095	1 232 756	863 621	120 906	984 527	33 022	215 207
Organisme norvégien de développement international	382 677	519 848	3 295 213	4 197 738	3 194 087	436 689	3 630 776	200 435	366 527
Organisme suédois de développement international	5 825 808	1 171 860	7 351 597	14 349 265	6 214 553	870 037	7 084 590	983 600	6 281 075
Pays-Bas	400 107	446 276	2 531 468	3 377 851	2 711 698	327 846	3 039 544	98 580	239 727
Suède	524 620	852 142	3 846 821	5 223 583	2 997 991	418 809	3 416 800	356 229	1 450 554
Suisse	26 690	6 629	393 737	427 056	209 201	29 288	238 489	34 096	154 471
<u>Commissions régionales</u>									
CEA	-	-	275 964	275 964	253 601	25 909	279 510	8 700	(12 246)
CESAP	-	-	68 700	68 700	41 159	-	41 159	19 623	7 918
<u>Autres organismes des Nations Unies</u>									
Bureau international du Travail	-	-	25 961	25 961	22 773	3 188	25 961	-	-
OMUDI	-	-	14 521	14 521	12 738	1 783	14 521	-	-
<u>Autres organisations</u>									
Communauté économique européenne	-	-	21 904	21 904	19 214	2 690	21 904	-	-
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	-	-	100 000	100 000	98 709	-	98 709	500	791
Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest	-	-	100 000	100 000	53 368	7 472	60 840	7 772	31 388
<u>Fonds d'affectation spéciale</u>									
Cuba	-	-	43 841	43 841	38 457	5 384	43 841	-	-
<u>Contributions de contrepartie (en espèces)</u>									
Indonésie	34 416	-	-	34 416	33 622	1 940	35 562	-	(1 146)
Non distribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Solde au 31 décembre 1979</u>	<u>7 599 750</u>	<u>3 619 291</u>	<u>22 765 905</u>	<u>33 984 946</u>	<u>19 555 513</u>	<u>2 636 050</u>	<u>22 191 563</u>	<u>1 946 959</u>	<u>9 846 424</u>

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Fonds d'affectation spéciale pour des projets financés par des fonds extra-budgétaires

Solde reporté des années précédentes, allocations et dépenses de l'année terminée le 31 décembre 1979 et solde disponible au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Solde au 1er janvier 1979	Engagements non réglés au 1er janvier 1979	Allocations	Total des fonds disponibles	Dépenses au titre des projets	Contributions au titre des dépenses d'appui	Dépenses totales	Engagements non réglés	Solde inutilisé au 31 décembre 1979
Allemagne, République fédérale d'	56 494	27 752	465 464	549 710	358 026	50 124	408 150	31 502	110 058
Autriche	40 836	1 832	37 417	80 085	63 080	8 864	71 944	8 000	141
Belgique	420 045	57 022	326 908	803 975	448 237	62 753	510 990	50 841	242 144
Canada	95 338	37 406	555 619	688 363	327 451	45 843	373 294	49 629	265 440
Etats-Unis d'Amérique	4 645	1 542	(1 817)	4 370	3 834	536	4 370	-	-
Finlande	69 790	15 776	476 534	562 100	176 135	24 659	200 794	17 639	343 667
Inde	-	-	90 716	90 716	25 405	460	25 865	3 922	60 929
Irlande	7 095	7 328	67 757	82 180	20 298	1 184	21 482	31 500	29 198
Japon	36 649	1 358	139 089	177 096	92 233	12 913	105 146	11 369	60 581
Organisme danois de développement international	258 286	33 395	511 030	802 711	486 388	68 094	554 482	33 022	215 207
Organisme norvégien de développement international	654 784	114 445	1 497 065	2 266 294	1 499 838	199 494	1 699 332	200 435	366 527
Organisme suédois de développement international	5 002 400	818 711	5 200 045	11 021 156	3 295 159	461 322	3 756 481	983 600	6 281 075
Pays-Bas	345 243	210 127	1 300 129	1 855 499	1 359 056	158 136	1 517 192	98 580	239 727
Suède	1 362 250	116 062	2 068 176	3 546 488	1 526 057	213 648	1 739 705	356 229	1 450 554
Suisse	41 818	5 343	315 211	362 372	152 461	21 344	173 805	34 096	154 471
Commissions régionales									
CEA	275 905	-	(10 036)	265 869	244 746	24 669	269 415	8 700	(12 246)
CESAP	64 698	-	-	64 698	37 157	-	37 157	19 623	7 918
Autres organismes des Nations Unies									
Bureau international du Travail	(5 040)	13 733	7 461	16 154	14 170	1 984	16 154	-	-
ONU	3 957	6 383	(994)	9 346	8 198	1 148	9 346	-	-
Autres organisations									
Communauté économique européenne	10 336	-	(3 096)	7 240	6 351	889	7 240	-	-
Communauté économique des Etats de l'Afrique du l'Ouest	95 818	1 304	-	97 122	96 184	(353)	95 831	500	791
Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest	-	-	100 000	100 000	53 368	7 472	60 840	7 772	31 388
Fonds d'affectation spéciale	(9 373)	880	15 457	6 964	6 109	855	6 964	-	-
Cuba									
Contributions de contrepartie (en espèces)									
Indonésie	18 674	-	-	18 674	18 194	1 626	19 820	-	(1 146)
Non distribuées	(2 022)	-	-	(2 022)	(2 022)	-	(2 022)	-	-
Solde au 31 décembre 1979	8 848 626	1 470 399	13 158 135	23 477 160	10 316 113	1 367 664	11 683 777	1 946 959	9 846 424

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Fonds d'affectation spéciale pour des projets financés par des fonds extra-budgétaires

Solde reporté des années précédentes, allocations et dépenses de l'année terminée le 31 décembre 1978 et solde disponible au 31 décembre 1978

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Solde au 1er janvier 1978	Engagements non réglés au 1er janvier 1978	Allocations 1978	Total des fonds disponibles	Dépenses au titre des projets	Contributions au titre des dépenses d'appui	Dépenses totales	Engagements non réglés	Solde inutilisé au 31 décembre 1978
Allemagne, République fédérale d'	(37 407)	62 261	364 870	389 724	267 963	37 515	305 478	27 752	56 494
Autriche	14 458	36 500	51 815	102 773	52 901	7 204	60 105	1 832	40 836
Belgique	6 863	60 780	635 615	703 258	198 413	27 778	226 191	57 022	420 045
Canada	24 371	219 754	470 879	715 004	510 754	71 506	582 260	37 406	95 338
Etats-Unis d'Amérique	-	-	25 000	25 000	16 503	2 310	18 813	1 542	4 645
Finlande	69 270	82 500	148 360	300 130	188 214	26 350	214 564	15 776	69 790
Irlande	18 481	-	7 857	26 338	11 915	-	11 915	7 328	7 095
Japon	69 784	1 692	-	71 476	29 359	4 110	33 469	1 358	36 649
Organisme danois de développement international	239 612	159 049	323 065	721 726	377 233	52 812	430 045	33 395	258 286
Organisme norvégien de développement international	382 677	519 848	1 798 148	2 700 673	1 694 249	237 195	1 931 444	114 445	654 784
Organisme suédois de développement international	5 825 808	1 171 860	2 151 552	9 149 220	2 919 394	408 715	3 328 109	818 711	5 002 400
Pays-Bas	400 107	446 276	1 231 339	2 077 722	1 352 642	169 710	1 522 352	210 127	345 243
Suède	524 620	852 142	1 778 645	3 155 407	1 471 934	205 161	1 677 095	116 062	1 362 250
Suisse	26 690	6 629	78 526	111 845	56 740	7 944	64 684	5 343	41 818
Commissions régionales	-	-	286 000	286 000	8 855	1 240	10 095	-	275 905
CEA	-	-	68 700	68 700	4 002	-	4 002	-	64 698
CESAP	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres organismes des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau international du Travail	-	-	18 500	18 500	8 603	1 204	9 807	13 733	(5 040)
ONU/DI	-	-	15 515	15 515	4 540	635	5 175	6 383	3 957
Autres organisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Communauté économique européenne	-	-	25 000	25 000	12 863	1 801	14 664	-	10 336
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	-	-	100 000	100 000	2 525	353	2 878	1 304	95 818
Fonds d'affectation spéciale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	-	-	28 384	28 384	32 348	4 529	36 877	880	(9 373)
Contributions de contrepartie (en espèces)	34 416	-	-	34 416	15 428	314	15 742	-	18 674
Indonésie	-	-	-	-	2 022	-	2 022	-	(2 022)
Non distribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 1978	7 599 750	3 619 291	9 607 770	20 826 811	9 239 400	1 268 386	10 507 786	1 470 399	8 848 626

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Fonds d'affectation spéciale pour des projets financés par des fonds extra-budgétaires

Comptes de dépôt au 31 décembre 1979

Banque	Période et monnaie	Taux d'intérêt annuel	Principal (Dollars des Etats-Unis)	Intérêts échus
Banque scandinave (Genève)	Du 30/11/79 au 29/2/80 Dollars E.-U.	13,5625 %	431 015	5 033
Banque scandinave (Genève)	Du 4/12/79 au 4/3/80 Dollars E.-U.	14 %	407 969	4 284
Banque scandinave (Genève)	Du 11/10/79 au 11/1/80 Dollars E.-U.	14,5 %	1 500 000	48 939
Banque scandinave (Genève)	Du 28/12/79 au 28/3/80 Dollars E.-U.	15 %	1 374 475	1 489
Banque scandinave (Genève)	A partir du 31/12/79, avec deux jours de préavis Dollars E.-U.	14,25 %	196 505	-
Union de Banques Suisses (Genève)	Du 19/11/79 au 19/2/80 Dollars E.-U.	15,25 %	500 000	8 895
First National Bank of Chicago (Genève)	A partir du 31/12/79, avec deux jours de préavis Dollars E.-U.	14 %	320 204	-
First National Bank of Chicago (Genève)	Du 19/11/79 au 19/2/80 Dollars E.-U.	15,25 %	436 942	7 774
Société de Banques Suisses (Genève)	Du 9/11/79 au 11/2/80 Dollars E.-U.	15,4375 %	520 791	11 605
Union de Banques Suisses (Genève)	Comptes d'épargne Francs suisses	2,25 %	5 687 901	88 019
			18 788	-
			5 706 689	88 019

Annexe

Récapitulation de principes comptables importants

1. On trouvera ci-après certains des principes comptables importants du Centre du commerce international :

a) Les comptes du Centre du commerce international sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives du Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion ou du Sous-Secrétaire général aux services financiers et aux principes comptables généralement acceptés.

b) L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

c) Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les recettes et les dépenses sont identifiés sur la base de la comptabilité patrimoniale.

d) Conversion des monnaies. Les comptes sont libellés en dollars des Etats-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des Etats-Unis au moment de l'opération aux taux de change fixés par le Sous-Secrétaire général aux services financiers. Dans ce cas, les états financiers établis aux intervalles que le Sous-Secrétaire général aux services financiers peut prescrire en vertu des pouvoirs que lui délègue le Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion indiquent les disponibilités, les sommes placées, les contributions annoncées (non versées), autres que les contributions annoncées pour des années à venir et les sommes à recevoir et à payer au cours de l'exercice en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, reconverties aux taux de change applicables par l'ONU à la date de l'établissement des états.

e) Charges différées.

i) Les charges différées recouvrent les dépenses qui ne sont pas à proprement parler imputables pendant l'exercice financier en cours et qui seront imputées sur le budget de l'exercice suivant.

ii) Aux seules fins de l'établissement du bilan, la fraction de l'avance consentie au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à la partie de l'année scolaire qui est écoulée à la date de l'établissement de l'état financier est comptabilisée comme charge différée. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci produisent les preuves requises pour pouvoir toucher l'indemnité pour frais d'études, date à laquelle le montant total est imputé sur le budget et l'avance est recouvrée.

f) Gain ou perte au change. Le solde du compte "pertes ou gains de change" est porté au débit du compte budgétaire, s'il est débiteur, ou au crédit du compte des recettes accessoires, s'il est créditeur. Dans le cas des fonds d'affectation spéciale, les gains ou pertes au change sont, cependant, comptabilisés différemment /voir plus bas par. 2 g)/.

g) Les éléments d'actif immobilisés sous forme de mobilier, matériel, etc., ne sont pas inclus dans l'actif. Les achats sont imputés sur les comptes budgétaires de l'année où ils sont effectués.

h) Recettes accessoires :

i) Les sommes remboursées au titre de dépenses qui ont été imputées sur les comptes budgétaires pendant l'exercice en cours sont portées au crédit des mêmes comptes, mais les sommes remboursées au titre de dépenses relatives à des exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires.

ii) Toutes les sommes acceptées à des fins spécifiées par le donateur sont considérées comme des fonds d'acceptation spéciale ou inscrites à des comptes spéciaux. Les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée sont considérées comme recettes accessoires.

iii) Lors de la clôture des comptes à la fin de chaque exercice, si le solde du compte "pertes ou gains de change" fait apparaître une perte nette au change, la perte est portée au débit du compte budgétaire, mais s'il y a un gain net, ce gain est porté au crédit des recettes accessoires.

iv) Le produit des ventes de biens excédentaires est comptabilisé comme recette accessoire versée au fonds correspondant.

v) Les cotisations remboursées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (7 p. 100 du traitement soumis à retenue pour pension), dans le cas des participants affiliés à la Caisse depuis le 1er janvier 1967 qui l'ont quittée sans avoir cotisé cinq années entières, sont portées au crédit des recettes accessoires.

2. Fonds d'affectation spéciale

a) Toutes les sommes acceptées à des fins spécifiées par le donateur sont considérées comme des fonds d'affectation spéciale ou inscrites à des comptes spéciaux. Un fonds d'affectation spéciale distinct est constitué pour chaque projet approuvé par le donateur et le pays bénéficiaire. Ces fonds sont comptabilisés non pas année par année, mais en fonction de la durée du projet, c'est-à-dire que les allocations comprennent le total des fonds initialement alloués pour toute la durée du projet, sous réserve d'ajustements qui sont comptabilisés chaque année. Les dépenses sont imputées sur ces allocations de façon cumulative. Les tableaux joints aux états financiers sont présentés de façon à indiquer les dépenses de l'année précédente et celles de l'année en cours et sont accompagnés d'un tableau récapitulatif pour l'exercice biennal.

b) Coûts standards. Les dépenses qu'entraînent les services d'experts sont imputées sur les budgets des projets aux coûts standards, la différence annuelle entre ces coûts et les coûts effectifs étant portée au débit ou au crédit de la réserve "comptes d'écarts".

c) Intérêts. Les intérêts qui proviennent de placements à court terme sont crédités d'abord à la réserve "comptes d'écarts", ensuite à la réserve au titre des projets (voir alin. e) et f) ci-après).

d) Réserve "comptes d'écarts". Le Centre a pour politique de maintenir la réserve "comptes d'écarts" à un niveau fixé à l'avance et est convenu avec les donateurs que le premier prélèvement à opérer sur les intérêts doit servir à maintenir la réserve à ce niveau.

e) Réserve au titre des projets. Les soldes versés en réserve au titre des projets et portés au crédit des donateurs peuvent être utilisés lorsque des fonds supplémentaires sont nécessaires pour des projets en cours et, avec l'accord des donateurs, pour combler un déficit annuel ou faire face à des dépenses d'appui imputables aux fluctuations monétaires.

f) Perte ou gain au change. Les gains ou pertes au change résultant de transactions normales au jour le jour sont portés au crédit ou au débit du budget du fonds d'affectation spéciale approprié. Les gains ou pertes qui ne peuvent être directement imputés à un projet particulier sont portés au crédit ou au débit de la réserve "comptes d'écarts".

g) Le produit de la vente de biens excédentaires et tous remboursements de dépenses sont portés au crédit du fonds d'affectation spéciale sur lequel l'achat ou la dépense avait été initialement imputé(e). Si le fonds d'affectation spéciale n'existe plus, ces sommes sont ajoutées aux fonds du donateur qui n'ont pas fait l'objet d'allocations.

h) Les recettes provenant de la vente de publications, de "pochettes-formation" ou d'articles analogues financés à l'aide de fonds d'affectation spéciale sont portées au crédit d'un compte spécial et utilisées pour couvrir le coût de réimpression, de traduction et les autres coûts desdites publications.

i) Les cotisations remboursées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont portées au crédit du budget de projet sur lequel les dépenses initiales ont été imputées. Si le projet n'existe plus, les sommes remboursées sont portées au crédit de la réserve "comptes d'écarts".

j) Fonds n'ayant pas fait l'objet d'allocations. Ces fonds comprennent les contributions qui n'ont pas encore été allouées, auxquelles s'ajoutent les soldes qui restent après l'achèvement des projets et les remboursements décrits à l'alinéa g) ci-dessus que le Centre détient en attendant que les donateurs décident de leur utilisation. En attendant qu'ils soient utilisés, le Centre suit toujours de près l'état de ces fonds dans le cadre des relations qu'il entretient avec tous les donateurs.

3. Dépenses d'appui

Les recettes provenant du remboursement de dépenses d'appui pour des activités financées par les fonds d'affectation spéciale sont comptabilisées sous la rubrique "dépenses d'appui" qui est reportée sur l'exercice biennal suivant. Le compte des dépenses d'appui comprend une réserve constituée pour faire face à un passif éventuel.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
